

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

T. LOUA

Statistique forestière de l'Italie

Journal de la société statistique de Paris, tome 14 (1873), p. 101-104

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1873__14__101_0

© Société de statistique de Paris, 1873, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV.

Statistique forestière de l'Italie (1).

Le ministre de l'agriculture de l'Italie vient de publier, sur la situation des forêts de ce royaume, une notice statistique assez étendue à laquelle sont empruntés les renseignements qui vont suivre.

En 1868, l'Italie comptait 24,273,776 habitants répartis sur une étendue territoriale de 28,482,335 hectares. Dans cette superficie, les bois et forêts entrent pour 5,025,893 hectares. — D'après cela, la proportion des bois serait, dans ce pays, de 0^e,20 par habitant et de 0^e,18 par hectare.

Ces bois se répartissent dans la proportion suivante : 4 p. 100 appartiennent au domaine, 43 aux communes et 53 aux particuliers.

Le Royaume a été divisé en 11 régions forestières, dont nous donnons ci-dessous le tableau :

Régions.	Population.	Étendue territoriale.	Superficie des bois et forêts (1) en hectares.			
			Total.	Appartenant au domaine.	Appartenant aux communes.	Appartenant aux particuliers.
Piémont	2,764,263	2,900,411	481,816	547	259,468	221,801
Ligurie	771,473	532,387	156,500	2,896	57,507	96,097
Lombardie	3,104,838	2,228,678	461,078	608	205,530	254,940
Vénétie	2,496,442	2,490,304	385,671	20,300	249,140	116,231
Émilie	2,146,567	1,288,780	335,599	13,840	67,886	253,873
Toscane	1,826,334	2,227,063	594,852	35,057	34,705	525,090
Marches et Ombrie . .	1,396,092	1,934,711	341,415	23,769	85,018	232,628
Abruzzes-Pouille . . .	2,528,104	3,940,932	490,919	33,060	259,248	198,611
Campanie-Calabre . . .	4,259,185	4,590,027	607,008	58,295	357,020	191,693
Sicile	2,392,414	2,924,024	125,513	5,429	58,574	61,510
Sardaigne	588,064	3,425,018	1,045,522	»	535,818	509,704
Superficie	24,273,776	28,482,335	5,025,893	193,801	2,169,914	2,662,178

Relativement à l'étendue territoriale, c'est la Sardaigne qui possède le plus de forêts, puis viennent la Ligurie et la Toscane; en revanche, la Sicile ne compte que 4 hectares de forêts pour 100 hectares de superficie totale.

Quant à la répartition du domaine forestier, on constate d'après le même tableau que les bois domaniaux sont relativement les plus étendus en Calabre, les bois communaux dans la Vénétie, et les bois des particuliers dans la Toscane.

Pour les bois domaniaux, le dernier rang appartient au Piémont;

Pour les bois des communes, à la Toscane;

Pour les bois des particuliers, à la Vénétie.

En chiffres absolus, le domaine forestier le plus considérable est celui de la Sardaigne. C'est là qu'on compte aussi le plus de bois communaux, mais la plus grande étendue de forêts de l'État se trouve en Calabre; tandis que c'est en Toscane qu'il y a le plus de bois particuliers.

Il y aurait eu une distinction très-intéressante à faire, c'eût été de classer les

(1) En France, le domaine forestier était, avant l'invasion allemande, de 9,035,316 hectares. 6,035,562 appartiennent aux particuliers, 1,941,400 aux communes, 1,058,394 à l'État.

bois suivant leur nature. En Italie, on s'est contenté de subdiviser les arbres en deux espèces : — les *arbres feuillus* et les *conifères* ou *résineux*, — qui sont aussi différents par leur structure organique que par leur port, leur végétation et leur importance économique et industrielle.

Classification des Espèces.

Régions.	Superficie en hectares			
	des bois et forêts.	des bois feuillus.	des bois résineux.	des bois mixtes.
Piémont.	481,816	351,393	102,183	28,240
Ligurie	156,500	131,418	9,709	15,373
Lombardie	461,078	393,914	39,451	27,713
Vénétie	385,671	279,249	78,701	27,721
Émilie.	335,599	293,732	7,892	33,975
Toscane	594,852	498,719	72,208	23,925
Marches et Ombrie	341,415	330,178	3,573	7,664
Abruzzes-Pouille	490,919	480,337	4,980	5,602
Campanie-Calabre	607,008	548,131	24,535	34,342
Sicile	125,513	120,832	4,654	27
Sardaigne	1,045,522	1,045,462	60	»
Totaux.	5,025,893	4,473,365	347,946	204,582

Il résulte de ces nombres que pour l'Italie entière la proportion des bois feuillus est de 89 p. 100, celle des conifères de 7 et celle des bois mixtes de 4 p. 100.

C'est en Sardaigne qu'on cultive la plus forte proportion de bois feuillus, en Piémont et en Vénétie de bois conifères, en Émilie de bois mixtes.

L'exploitation des forêts peut se faire à volonté ou par coupes régulières. A ce point de vue, le domaine forestier italien se classe comme il suit :

Exploitation.

Régions.	Coupes. (Hectares.)									
	A volonté.				A tailles régulières.					
	Total.	Bois.			Total.	Hautes futaies.			Taillis sous futaie.	
Feuillus.		Résineux.	Mixtes.	Feuillus.		Résineux.	Mixtes.	Taillis.		
Piémont	245,340	117,180	101,362	26,498	10,098	7,535	831	1,742	171,543	54,835
Ligurie	89,838	57,766	9,709	13,373	16,369	16,369	»	»	37,837	19,456
Lombardie	99,350	83,266	38,951	27,713	747	247	500	»	301,105	59,296
Vénétie	154,867	48,445	78,701	27,721	18,439	18,439	»	»	195,333	17,032
Émilie	122,488	86,635	7,892	27,961	11,155	5,141	»	6,014	147,679	54,277
Toscane	151,301	108,715	19,661	22,925	96,738	43,191	52,547	1,000	334,617	12,196
Marches et Ombrie	93,521	87,764	1,973	3,784	13,779	8,299	1,600	3,880	137,379	96,236
Abruzzes-Pouille	133,450	132,085	156	1,209	174,346	165,129	4,824	4,393	116,013	67,110
Campanie-Calabre	318,133	265,504	22,520	30,109	116,658	110,410	2,015	4,233	148,710	23,507
Sicile	85,351	82,107	3,224	20	15,039	13,602	1,430	7	21,908	3,215
Sardaigne	1,045,522	1,045,462	60	»	»	»	»	»	»	»
Totaux.	2,532,741	2,065,219	284,209	183,313	473,368	388,362	63,737	21,269	1,612,624	407,160

Il résulte de ces chiffres que la moitié des forêts sont exploitées à volonté, et l'autre moitié en coupes réglées. Ces coupes portent pour 9 p. 100 sur les hautes futaies, pour 52 p. 100 sur les taillis, et enfin pour 8 p. 100 sur les taillis sous futaie.

Pour les taillis, il est rare que les arbres se coupent avant deux ans, le plus souvent on attend de la 15^e à la 20^e année, et rarement on va jusqu'à 30. Pour les bois de haute futaie, la limite de la coupe varie de 20 à 80 ans, et même jusqu'à 100.

Les productions des bois et forêts sont de différents ordres. La principale, c'est le bois proprement dit, on n'a pas à s'occuper ici des revenus secondaires qui résultent de la récolte des écorces, des fruits ou feuilles, de la résine, non plus que des frais de pâture.

Le tableau ci-dessous indique quelle est, suivant les espèces de forêts, la production du bois proprement dit pour un hectare.

Production en mètres cubes.

Régions.	Coupes à volonté.				Coupes réglées.						
					Haute futaie.				Taille.	Taille sous futaie.	Moyenne générale.
	Feuillus.	Résineux.	Mixtes.	Moyenne.	Feuillus.	Résineux.	Mixtes.	Moyenne.			
Piémont	2,79	2,75	2,83	2,79	2,75	4,75	4,00	3,83	2,41	2,68	2,80
Ligurie	2,45	2,77	2,62	2,64	3,20	»	»	3,30	2,32	2,45	3,54
Lombardie	2,21	1,76	2,20	2,06	2,80	2,29	»	2,50	2,35	2,50	2,38
Vénétie	2,83	4,52	3,94	3,76	3,50	»	»	3,50	3,72	3,34	3,76
Émilie	2,70	3,28	4,01	3,66	3,00	»	2,50	2,75	3,90	3,64	2,59
Toscane	3,50	3,50	3,76	3,59	3,60	4,12	4,60	4,20	3,62	3,80	3,90
Marches et Ombrie	3,55	2,80	2,05	2,80	4,45	2,50	1,65	2,53	5,00	4,70	4,16
Abruzzes-Pouille	2,37	1,65	1,80	1,94	2,57	1,05	1,45	1,69	3,06	2,73	2,49
Campanie-Calabre	1,72	3,00	2,17	2,29	2,73	4,05	1,40	2,72	3,81	2,36	2,68
Sicile	3,50	4,02	4,25	3,92	3,88	4,25	3,50	3,88	3,89	3,10	3,83
Sardaigne	4,40	3,00	»	3,70	»	»	»	»	»	»	4,05
Moyennes	3,00	3,01	3,00	3,00	3,25	3,31	2,88	3,09	3,40	3,13	3,20

En appliquant ces moyennes à l'étendue totale des forêts, telle qu'elle a été donnée dans les tableaux précédents, on établit ainsi qu'il suit la production totale de l'Italie :

Production totale.

		Mètres cubes.
Coupes à volonté.	Arbres feuillus	7,405,945
	— résineux	955,317
	— mixtes	544,107
Hautes futaies	— feuillus	1,002,553
	— résineux	285,473
	— mixtes	47,380
Taillis		5,612,924
Taillis sous futaies		1,273,246
Total		17,123,945

Cette production correspond à 70^{me},54 p. 100 habitants, ou bien si l'on ne tient pas compte de la Sardaigne dont le chiffre est tout à fait exceptionnel, puisqu'il équivaut au quart de la production totale, à 52,87.

En résumé, les forêts du royaume d'Italie occupent 5,025,893 hectares, ou les 17,64 p. 100 de la superficie entière du pays. Ce rapport est inférieur à celui de l'Allemagne, lequel est de 26,58 p. 100, mais légèrement supérieur à celui de la France, 16,79.

En ce qui concerne le rapport des bois à la population, l'Italie en compte 0,20 par habitant, l'Allemagne 0,37 et la France 0,27.

Quant à ce qui regarde la consommation du bois par habitant, les auteurs

compétents estiment que cette consommation varie, suivant les pays, de 1 à 2 stères, dont les $\frac{2}{3}$ servent aux besoins de l'industrie et le $\frac{1}{3}$ au chauffage.

Si l'on admet pour l'Italie la consommation de 1 stère 250 par habitant, dont 0,500 pour l'industrie et 0,750 pour le chauffage, la consommation du bois s'élève dans ce pays à 30,342,220 mètres cubes, savoir : 12,136,888 pour la construction et 18,205,332 pour le chauffage.

La production annuelle étant de 17,123,945 (0^m,705 par tête ou 0^m,528, Sardaigne non comprise), dont 6,849,578 pour les besoins industriels et 10,274,367 pour ceux du chauffage, il en résulte un déficit de 13,218,275 mètres cubes (5,287,010 pour l'industrie et 7,930,965 pour le chauffage) que l'Italie est obligée de demander à l'importation étrangère.

T. LOUA.
